



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service de l'architecture

CHARTRE GRAPHIQUE 2020

Direction générale des patrimoines

Label architecture
contemporaine remarquable

Sommaire

1.	Généralités	3
1.1	Symbole et logotype	4
1.2	Typographies	11
1.3	Gamme couleurs	15
2.	Gabarits	18
2.1	Fiche information	19
2.2	Dépliant	24
	Mode d'emploi	24
2.3	Fiche expérience	28
2.4	Programme	31
2.5	Couverture A4	34
2.6	Couverture A5	37
2.7	Mise en page intérieure-Bilan	39
2.8	Mise en page intérieure- Publications scientifique	45
2.9	Carte postale	51
3.	Autres déclinaisons	57
3.1	Carte de correspondance	58
3.2	Totebag	61
3.3	Plaque	65

1. Généralités

1.1 Symbole et logotype

1.1.1	Présentation du symbole	5
1.1.2	Contre-indications	6
1.1.3	Présentation du logotype	7
1.1.4	Périmètre d'isolation en co-signature	8
1.1.5	Couleurs	9
1.1.6	Contre-indications	10

1.1.1

Symbole et logotype Présentation du symbole

Symbole du label architecture contemporaine remarquable

Le symbole est une composition graphique qui utilise le triangle comme élément de construction. La lettre A devient lisible dans un jeu de forme / contreforme. Il s'inscrit dans un carré aux proportions fixes et ne peut être en aucun cas modifié.

Utilisation du symbole

Le symbole est utilisé seul uniquement dans les cas suivants :

- Favicon du site web
- Avatar pour les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, etc.)
- Carte de correspondance
- Teaser animé



Hauteur minimum

La hauteur minimum pour l'utilisation du symbole est de 6 mm



Le symbole du label est accessible à l'emplacement suivant :

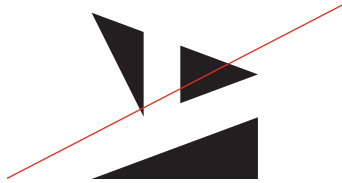
- > GABARITS
- > LOGOTYPES
- > SYMBOLE

1.1.2

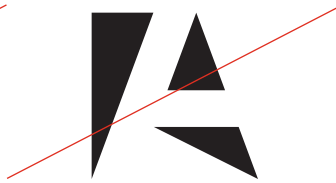
Symbole et logotype Contre-indications

Ne pas altérer le symbole
du label.

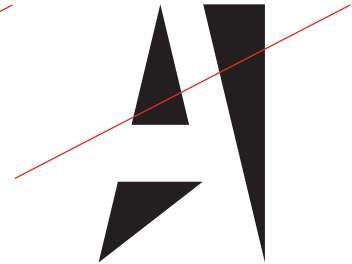
Ne pas changer de sens



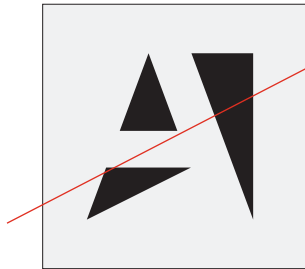
Ne pas mettre en symétrie



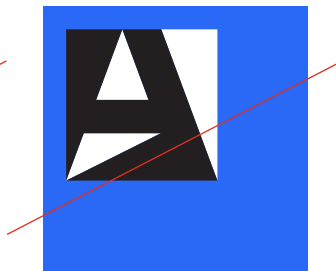
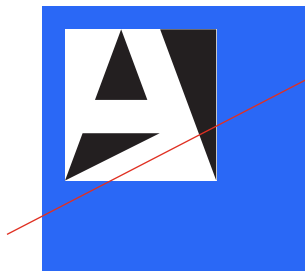
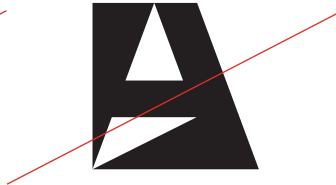
Ne pas déformer



Pas de cartouche ou de cadre



Ne pas mettre en négatif



Ne pas mettre sur une image



1.1.3

Symbole et logotype Présentation du logotype

Logotype du label architecture contemporaine remarquable

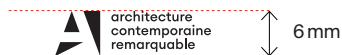
Le caractère typographique Euclid Circular A est utilisé dans le logotype. Il est dessiné et distribué par la fonderie *Swiss Typefaces*. C'est un caractère fonctionnel, sans-serif, basé sur des formes géométriques élémentaires.



architecture
contemporaine
remarquable

Hauteur minimum

La hauteur minimum pour l'utilisation du logotype est de 6 mm



Le logotype du label est accessible à l'emplacement suivant:

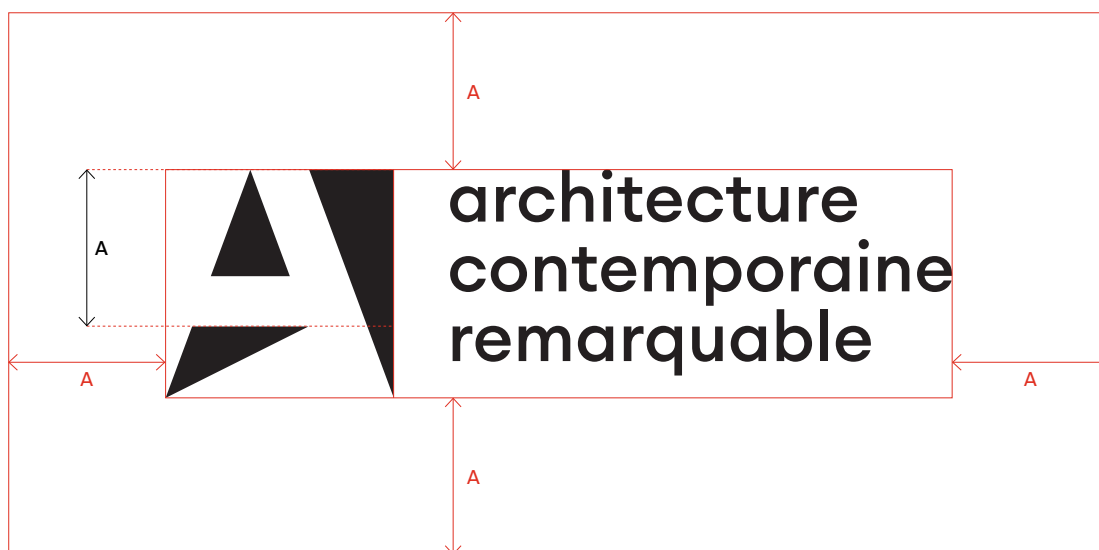
- > GABARITS
- > LOGOTYPES
- > LOGOTYPE

1.1.4 Symbole et logotype Périmètre d'isolation en co-signature

Périmètre

Un périmètre vierge permet d'isoler le logotype des autres logotypes.

La distance A définit le périmètre d'isolation. Ce périmètre est une marge minimum.



Co-signature

En cas de co-signature, respecter une marge minimale de A, afin d'isoler le logotype et rendre sa lecture claire.



1.1.5

Symbole et logotype Couleurs

Noir et Blanc

Le logotype du label
architecture contemporaine
remarquable existe
uniquement en noir et blanc.



1.1.6

Symbole et logotype Contre-indications

Ne pas altérer le logotype.

Ne pas changer le sens
du symbole



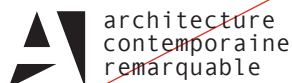
Ne pas changer la composition
du logotype



Ne pas changer la composition
du texte



Ne pas changer de typographie



Ne pas changer l'interlignage



Ne pas déformer



Ne pas changer le rapport
entre symbole et texte



Pas de cartouche
ou de cadre



1.2 Typographies

1.2.1	ACR Plex®	12
1.2.2	IBM Plex Mono	13
1.2.3	Raleway	14

1.2.1

Typographies ACR Plex®

ACR® est une police de caractère dessinée par le studio Des Signes, elle existe en capitales uniquement.

–
L'utilisation de la police ACR® en dehors de la communication du label est soumise à des droits d'exploitation.

© Des Signes, Paris

–
Cette police est utilisée pour les grands titrages et exceptionnellement pour des sous-titres.

ACR®

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Taille minimale possible

Corps 16 pts

> ne pas descendre en dessous de cette taille.

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

ACR® est accessible à l'emplacement suivant:
> POLICES

1.2.2

Typographies

IBM Plex Mono

IBM Plex Mono est une police de caractère libre de droits dessinée par Mike Abbink pour Bold Monday.

Grâce à son design anguleux, IBM Plex Mono s'accorde aux formes du logotype tout en créant un contraste intéressant avec la deuxième police de caractère utilisée, la Raleway. D'autre part, IBM Plex mono est une famille complète comprenant un large panel de glyphes et de graisses.

—
Cette police est utilisée pour les titres, les sous-titres, les citations et les légendes.

Astuces :

Afin d'obtenir les « 0 » vous pouvez procéder de la manière suivante :

- aller dans fonctionnalités Opentype
- sélectionner « zéro barré »

IBM Plex Mono Light

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

IBM Plex Mono Light Italic

*ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789*

IBM Plex Mono Medium

**ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789**

IBM Plex Mono Medium Italic

***ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789***

IBM Plex Mono est accessible à l'emplacement suivant :
> POLICES

1.2.3

Typographies Raleway

Raleway est une police de caractères libre de droits dessinée par Pablo Impallari et Rodrigo Fuenzalida

C'est une police de caractère complète comprenant un large panel de glyphes et de graisses.

—
Cette police est utilisée pour les textes d'introduction, les chapeaux et le texte courant.

Raleway Regular

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

Raleway Italic

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

Raleway Bold

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

Raleway Bold Italic

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
0123456789

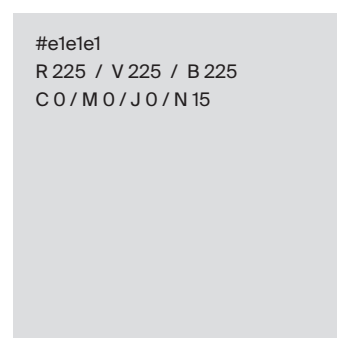
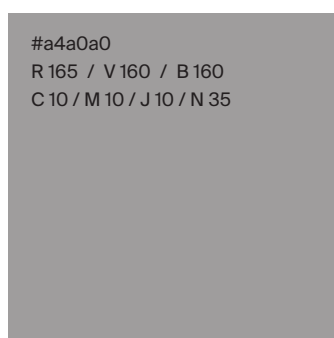
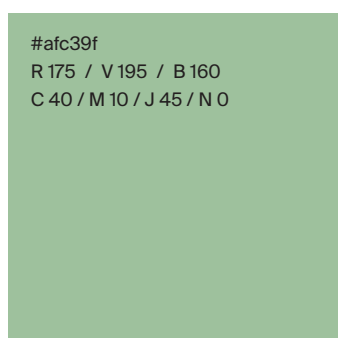
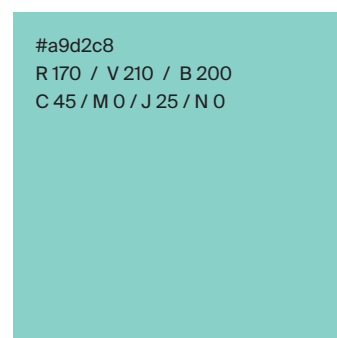
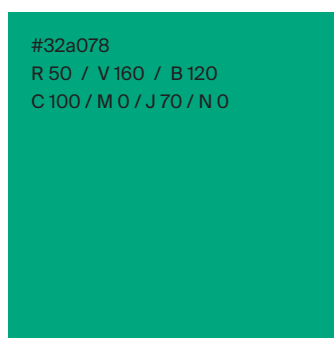
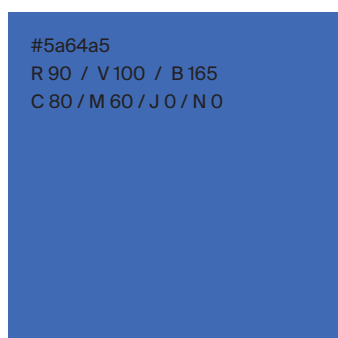
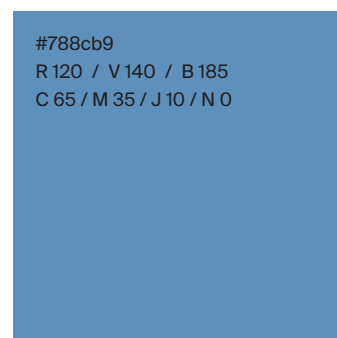
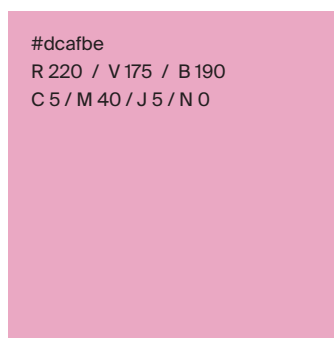
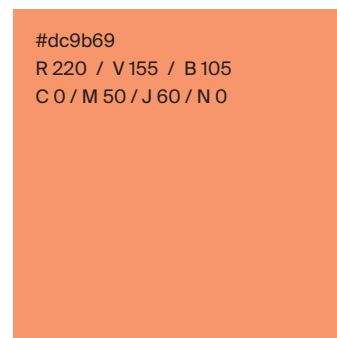
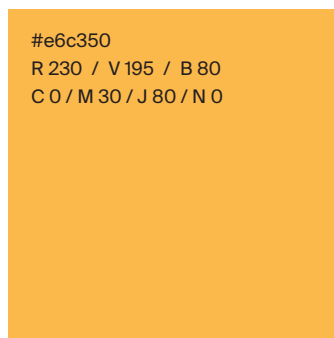
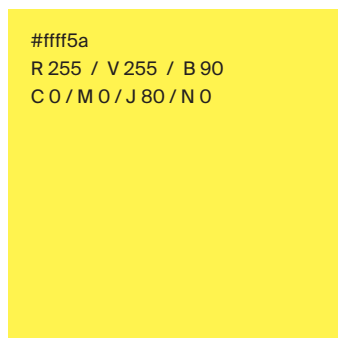
1.3 Gamme couleurs

1.3.1	Présentation	16
1.3.2	Traitement des images	17

1.3.1 Gamme couleurs Présentation

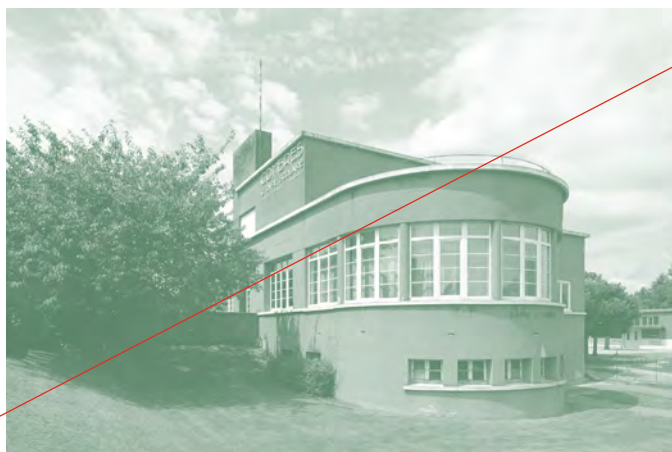
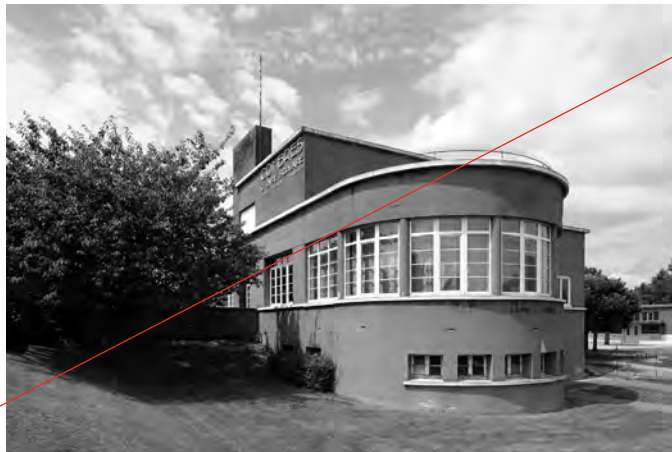
La gamme des couleurs du label Architecture contemporaine remarquable est composée de 12 couleurs en plus du noir et du blanc.

Préconisation : nous conseillons d'utiliser une seule couleur de la gamme en l'associant au gris, noir et blanc.



1.3.2 Gamme couleurs Traitement des images

Les visuels sur l'ensemble des documents doivent être traités exclusivement en quadrichromie (excepté les visuels d'archive en noir et blanc).



2. Gabarits

2.1 Fiche information

2.1.1	Présentation et spécificités techniques	20
2.1.2	Pliage et façonnage	21
2.1.3	Grille de mise en page	22
2.1.4	Déclinaisons	23

2.1.1 Fiche information Présentation et spécificités techniques

FORMAT OUVERT RECTO

FORMAT

Format ouvert
A3 (297 x 420 mm)

Format fermé
99 x 21 mm

IMPRESSION
quadrichromie recto/verso

FAÇONNAGE
2 plis accordéons
et 1 pli croisé

PAPIER RECOMMANDÉ
Coral book white, 120 g
> fournisseur : Torraspapel

- > Respecter la grille de mise en page.
- > Utiliser les styles de paragraphe et de caractère correspondants dans inDesign.



FORMAT OUVERT VERSO



FORMAT FERMÉ RECTO



FORMAT FERMÉ VERSO

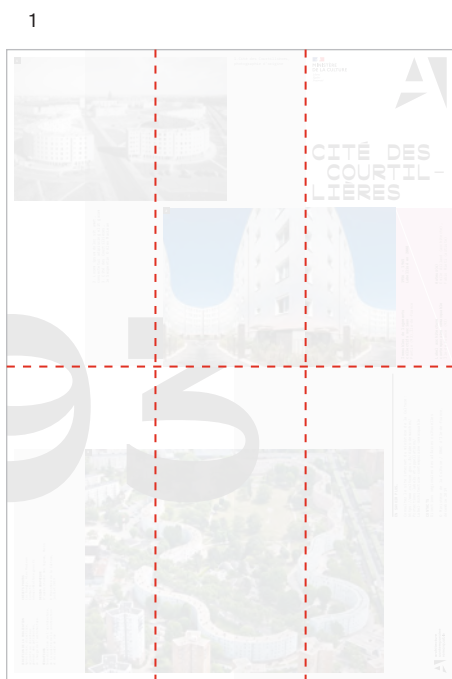


Le gabarit InDesign avec feuilles de style (paragraphe et caractère) est accessible à l'emplacement suivant:

- > GABARITS
- > FICHE INFO
- > FICHE_INFO.indd

2.1.2

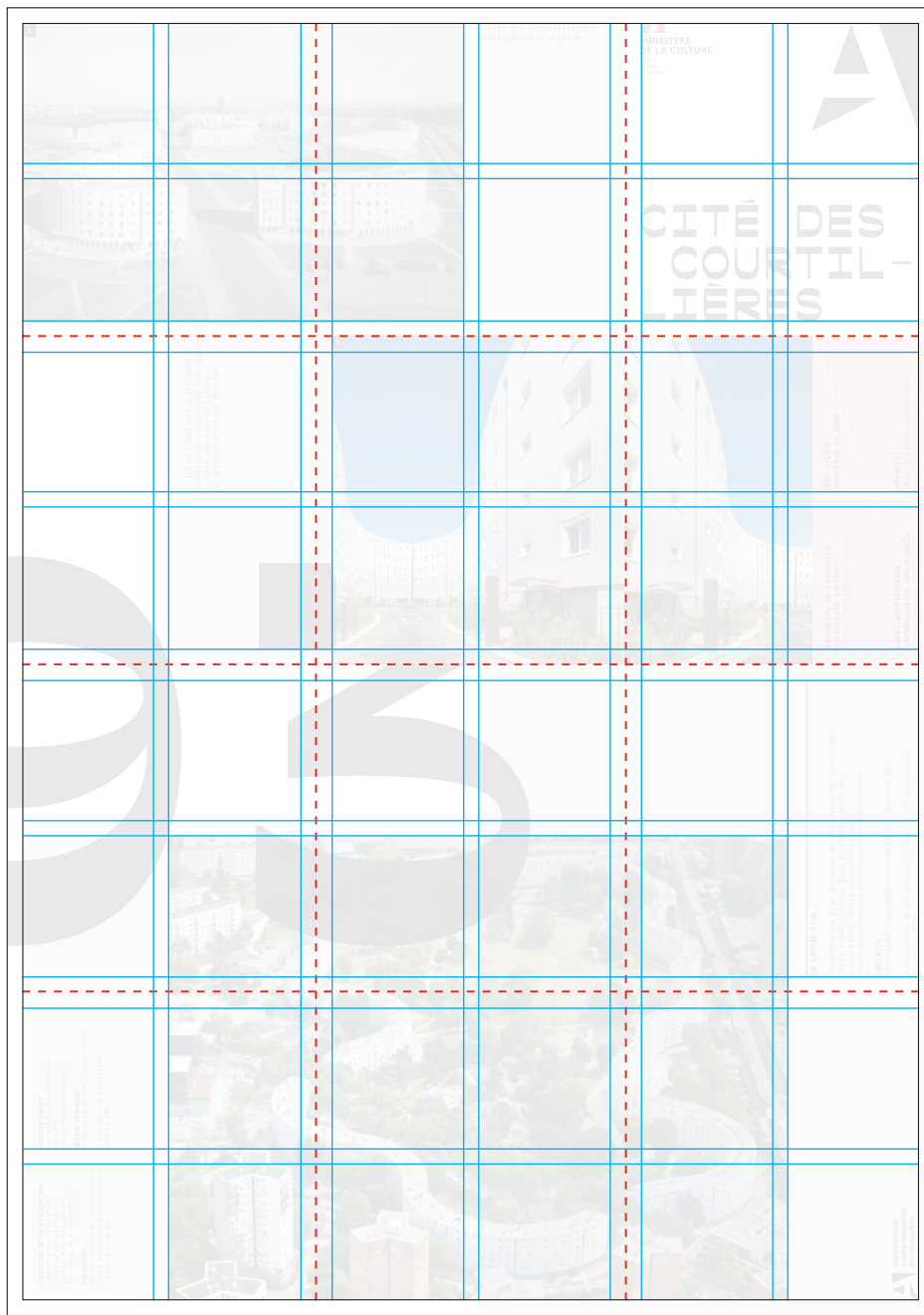
Fiche information Pliage et façonnage



2.1.3 Fiche information Grille de mise en page

La grille de mise en page pour les gabarits des fiches informations est composée de 6 colonnes et de 8 rangées.

—
Les traits rouges représentent les repères pour le pliage.



2.1.4

Fiche information Déclinaisons

Couleurs :

En 1^{er} de couverture, la couleur peut être utilisée sur la partie haute ou sur la partie basse.

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberty
Égalité
Fraternité

TOURS NUAGES

Logements
Quartier Picasso
Ile-de-France

Entre 1974 et 1991
Labellisé en 2008

Label architecture
contemporaine remarquable
Grand-Est (93)

Auteur(s)
Eliel Saarinen (architecte)

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberty
Égalité
Fraternité

LA MALADRERIE

Logements
Aubervilliers (92)
Ile-de-France

Entre 1974 et 1981
Labellisé en 2008

Label architecture
contemporaine remarquable
Grand-Est (93)

Auteur(s)
René Duboutet (architecte)

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberty
Égalité
Fraternité

STATION BALNÉAIRE

Logements
La Grande-Motte (34)
Occitanie

Entre 1966 et 1986
Labellisé en 2008

Label architecture
contemporaine remarquable
Grand-Est (93)

Auteur(s)
Jean Balloué (architecte)

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberty
Égalité
Fraternité

PISCINE CANETON

Culture, recherche,
sports et loisirs
Seine-Saint-Denis (93)

197
Labellisé en 2015

Label architecture
contemporaine remarquable
Grand-Est (93)

Auteur(s)
Alain Chavrier, Jean-Paul
Algeret, Patrick Charrier,
architectes

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberty
Égalité
Fraternité

LES COQUILLES

Équipement (équipements)
Reims (51)
Grand Est

1972
Labellisé en 2006

Label architecture
contemporaine remarquable
Grand-Est (93)

Auteur(s)
André et Denise Dubard de
Gallardon (architectes)

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberty
Égalité
Fraternité

MUSEO-MOTEL

Immeuble de bureaux
(siège d'une organisation
internationale)
Paris (75)
Île-de-France

Entre 1953 et 1977
Labellisé en 2015

Label architecture
contemporaine remarquable
Grand-Est (93)

Auteur(s)
Jean-François Nouvel,
Bernard Zevi, Robert
Giedd, Pier Luigi Nervi,
Saul Luria, Bernard Zehrfuss

2.2 Dépliant Mode d'emploi

2.2.1	Présentation et spécificités techniques	25
2.2.2	Pliage et façonnage	26
2.2.3	Grille de mise en page	27

Dépliant Mode d'emploi

Présentation et spécificités techniques

2.2.1

FORMAT

Format ouvert
A4 (210 x 297 mm)

Format fermé
70 x 148 mm

IMPRESSION

quadrichromie recto/verso

FAÇONNAGE

2 plis accordéons
et 1 pli croisé

PAPIER RECOMMANDÉ

Coral book white, 120 g
> fournisseur : Torrappapel

- > Respecter la grille de mise en page.
- > Utiliser les styles de paragraphe et de caractère correspondants dans inDesign.

FORMAT OUVERT RECTO

QUELS EFFETS ENTRAÎNE L'ATTRIBUTION DU LABEL ?

LE LABEL EST-IL ÉQUIVALENT À UNE PROTECTION ?

Non, le label n'est pas une synthèse d'utilité publique. Il n'est transcrit ni dans les actes notariaux ni dans les documents d'urbanisme de manière systématique. Il signale l'intérêt de la réalisation et participe à sa reconnaissance sans en figer l'aspect.

SI SE RÉALISE DES TRAVAUX DE MODERNISATION, DE RÉPARATION OU DE RESTAURATION ?

Le label ne constitue pas une freinte aux transformations nécessaires à l'évolution du bâtiment mais permet de lui donner une ambition architecturale, urbaine et/ou paysagère respectant l'esprit de la conception d'origine.

Si vous envisagez des travaux sur un édifice labellisé, trois cas de figure sont à distinguer :
 — Pour un édifice labellisé et protégé au titre des patrimoines remarquables et des sites patrimoniaux remarquables, votre demande de permis ou déclaration préalable sera soumise à une autorisation préalable nécessitant l'assentiment de l'architecte des bâtiments de France (ABF).
 — Pour un édifice labellisé et protégé par un plan local d'urbanisme (PLU) au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme, la commune s'assurera, lors du dépôt de votre demande de permis ou déclaration préalable, que les travaux proposés respectent les prescriptions de nature

à assurer la préservation, la conservation ou la restauration de l'édifice (selon le cas) au PLU.
 — Si l'édifice labellisé n'est pas protégé au titre des abords et des sites patrimoniaux remarquables ou identifié au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme, vous devez alors d'informer les services de la DRAC au cas de travaux. 2 mois au moins avant le dépôt d'une demande de permis ou d'une déclaration préalable.

Un dossier d'information est à fournir en 3 exemplaires à la DRAC de la région dans laquelle se trouve le bien, constitué d'un formulaire Cerfa n°15863-03 et des pièces exigibles.
 Votre dossier sera noté par la DRAC, qui formulera des recommandations ou conseils dans un délai de 2 mois maximum.
 Cette démarche est indépendante des autorisations d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable).

SI SE RÉALISE DES TRAVAUX DE MAINTIEN ?

Un bâtiment labellisé « Architecture contemporaine remarquable » est exempté de l'obligation de réalisation de travaux d'isolation thermique à l'occasion de travaux de renouvellement quelle que soit la surface de façade concernée par ces travaux.

SI SE VENDS MON BIEN

Informez les services de la DRAC, dans les 2 mois après la vente du bien, par simple courrier.



MODE D'EMPLOI
PROPRIÉTAIRES

DEMANDER L'ATTRIBUTION DU LABEL

QUI PEUT DEMANDER L'ATTRIBUTION DU LABEL ?

Le propriétaire, de même que toute personne qui acquiert un bien immobilier, peut en faire la demande.

L'initiative peut également être prise par la DRAC ou par la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture.

QUELLE EST LA DEMARCHE À SUIVRE ?

Un dossier de demande doit être adressé à la DRAC, en utilisant le formulaire Cerfa n°15863-03. Des documents graphiques, photographiques, artistiques de provenance ou de la documentation peuvent être joints à votre demande.

COMMENT EST ATTRIBUÉ LE LABEL ?

Le label est attribué par décision motivée du préfet de région après examen de la demande par la commission régionale du patrimoine et de l'architecture. La décision d'attribution du label est consultable.

EN SAVOIR PLUS...

1. Adresse postale : Commission régionale du patrimoine et de l'architecture
 2. Adresse postale : Direction régionale de la Culture
 3. Adresse postale : Direction générale des patrimoines
 4. Adresse postale : Direction générale des patrimoines
 5. Le label
 6. Le label

DESIGN GRAPHIQUE : des Imagines, Paris
 PHOTOGRAPHIE : Agence Imagines, Paris
 ILLUSTRATION : Agence Imagines, Paris
 MAQUETTE : Agence Imagines, Paris
 IMPRESSION : Agence Imagines, Paris

FORMAT FERMÉ RECTO

QUELS EFFETS ENTRAÎNE L'ATTRIBUTION DU LABEL ?

LE LABEL EST-IL ÉQUIVALENT À UNE PROTECTION ?

Non, le label n'est pas une synthèse d'utilité publique. Il n'est transcrit ni dans les actes notariaux ni dans les documents d'urbanisme de manière systématique. Il signale l'intérêt de la réalisation et participe à sa reconnaissance sans en figer l'aspect.

SI SE RÉALISE DES TRAVAUX DE MODERNISATION, DE RÉPARATION OU DE RESTAURATION ?

Le label ne constitue pas une freinte aux transformations nécessaires à l'évolution du bâtiment mais permet de lui donner une ambition architecturale, urbaine et/ou paysagère respectant l'esprit de la conception d'origine.

Si vous envisagez des travaux sur un édifice labellisé, trois cas de figure sont à distinguer :
 — Pour un édifice labellisé et protégé au titre des patrimoines remarquables et des sites patrimoniaux remarquables, votre demande de permis ou déclaration préalable sera soumise à une autorisation préalable nécessitant l'assentiment de l'architecte des bâtiments de France (ABF).
 — Pour un édifice labellisé et protégé par un plan local d'urbanisme (PLU) au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme, la commune s'assurera, lors du dépôt de votre demande de permis ou déclaration préalable, que les travaux proposés respectent les prescriptions de nature

à assurer la préservation, la conservation ou la restauration de l'édifice (selon le cas) au PLU.
 — Si l'édifice labellisé n'est pas protégé au titre des abords et des sites patrimoniaux remarquables ou identifié au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme, vous devez alors d'informer les services de la DRAC au cas de travaux. 2 mois au moins avant le dépôt d'une demande de permis ou d'une déclaration préalable.


Un dossier d'information est à fournir en 3 exemplaires à la DRAC de la région dans laquelle se trouve le bien, constitué d'un formulaire Cerfa n°15863-03 et des pièces exigibles.
 Votre dossier sera noté par la DRAC, qui formulera des recommandations ou conseils dans un délai de 2 mois maximum.
 Cette démarche est indépendante des autorisations d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable).

SI SE RÉALISE DES TRAVAUX DE MAINTIEN ?

Un bâtiment labellisé « Architecture contemporaine remarquable » est exempté de l'obligation de réalisation de travaux d'isolation thermique à l'occasion de travaux de renouvellement quelle que soit la surface de façade concernée par ces travaux.

SI SE VENDS MON BIEN

Informez les services de la DRAC, dans les 2 mois après la vente du bien, par simple courrier.



MODE D'EMPLOI
PROPRIÉTAIRES

DEMANDER L'ATTRIBUTION DU LABEL

QUI PEUT DEMANDER L'ATTRIBUTION DU LABEL ?

Le propriétaire, de même que toute personne qui acquiert un bien immobilier, peut en faire la demande.

L'initiative peut également être prise par la DRAC ou par la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture.

QUELLE EST LA DEMARCHE À SUIVRE ?

Un dossier de demande doit être adressé à la DRAC, en utilisant le formulaire Cerfa n°15863-03. Des documents graphiques, photographiques, artistiques de provenance ou de la documentation peuvent être joints à votre demande.

COMMENT EST ATTRIBUÉ LE LABEL ?

Le label est attribué par décision motivée du préfet de région après examen de la demande par la commission régionale du patrimoine et de l'architecture. La décision d'attribution du label est consultable.

EN SAVOIR PLUS...

1. Adresse postale : Commission régionale du patrimoine et de l'architecture
 2. Adresse postale : Direction régionale de la Culture
 3. Adresse postale : Direction générale des patrimoines
 4. Adresse postale : Direction générale des patrimoines
 5. Le label
 6. Le label

DESIGN GRAPHIQUE : des Imagines, Paris
 PHOTOGRAPHIE : Agence Imagines, Paris
 ILLUSTRATION : Agence Imagines, Paris
 MAQUETTE : Agence Imagines, Paris
 IMPRESSION : Agence Imagines, Paris

FORMAT OUVERT VERSO

Vous êtes propriétaire ? Votre bien peut se voir attribuer le label « Architecture contemporaine remarquable ». Son objectif ? Distinguer et valoriser les réalisations les plus significatives du patrimoine architectural récent.




QU'EST-CE QUE LE LABEL «ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE» ?

Cette distinction du ministère de la Culture vise à valoriser les ensembles les plus significatifs de la production architecturale des 19^e et 20^e siècles. Elle succède, depuis le 1^{er} juillet 2015, au titre de la création à l'architecture et au patrimoine, au label « Patrimoine de l'XIX^e siècle » mis en 2009 pour identifier et signaler les édifices et ensembles qui, parmi les réalisations architecturales, sont auteurs de jalons matériels de l'évolution technique, économique, sociale, politique et culturelle de notre société.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

L'attribution du label constitue une reconnaissance nationale officielle de l'intérêt architectural ou technique de la réalisation.

VISIBILITÉ

Les édifices labellisés sont signalés par une plaque unilingue au sol ou un totem pour les ensembles porteurs du label. Ceux-ci sont remis ou dévoilés à l'occasion d'une cérémonie présidée par le Directeur régional des Patrimoines (DRAC). De nombreuses actions de sensibilisation et de diffusion sont conduites par le ministère de la Culture – direction générale des patrimoines et DRAC, associations, publications, etc.

Le réseau des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de patrimoine (CAUP) ainsi que celui des Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) concourent à la promotion des édifices labellisés, par les actions de valorisation qu'ils conduisent.

CONSEIL

A l'occasion de projets de travaux, le dispositif vous permet de solliciter l'expertise de la DRAC, qui peut vous conseiller afin de prendre en compte la valeur culturelle que constitue la reconnaissance de l'édifice et sur la façon d'intégrer les transformations futures pour le préserver, le mettre en valeur et en faire part. Dans tous les cas, un édifice ou un ouvrage labellisé peut évoluer.

AI-JE DROIT À UNE AIDE ?

L'octroi du label ne donne pas de droit spécifique en matière de subvention ou d'avantage fiscal. Sous certaines conditions, le propriétaire d'un bien labellisé situé en site patrimonial remarquable peut cependant bénéficier du soutien de la Fondation du patrimoine en cas de travaux (www.fondation-patrimoine.org).

À QUELLES RÉALISATIONS LE LABEL PEUT-IL ÊTRE ATTRIBUÉ ?

Le label peut être attribué aux réalisations de moins de 300 ans d'âge – immobiles, ensembles architecturaux, ouvrages d'aménagement, jardins – dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant. La date prise en compte est la date de construction ou de l'édifice.

À la différence du label « Patrimoine de l'XIX^e siècle », les bâtiments protégés au titre des monuments historiques et les monuments de plus de 300 ans d'âge ne sont plus concernés.

QUELS SONT LES CRITÈRES POUR MÉRIER L'INTERÊT ARCHITECTURAL OU TECHNIQUE ?

L'objectif de la réalisation doit répondre à au moins un des critères suivants :
 — La singularité de la réalisation ;
 — Le caractère innovant ou expérimental de la conception ou du plan ; dans l'histoire des techniques (vitrerie, bois, etc.) ;
 — L'originalité de la réalisation dans la participation à la valeur culturelle que constitue la conception à une politique publique ;
 — La valeur de référence de la réalisation en raison de son appartenance à un mouvement (modernisme, brutalisme, reconstruction, etc.) ;
 — L'appartenance à un ensemble ou à une œuvre dont l'achèvement fait l'objet d'une reconnaissance nationale ou locale.

EN SAVOIR PLUS...

A lire : décret n°2017-433 du 28 mars 2017 relatif à l'attribution du label « Architecture contemporaine remarquable » et à la création de la plaque unilingue au sol

DESIGN GRAPHIQUE : des Imagines, Paris
 PHOTOGRAPHIE : Agence Imagines, Paris
 ILLUSTRATION : Agence Imagines, Paris
 MAQUETTE : Agence Imagines, Paris
 IMPRESSION : Agence Imagines, Paris

FORMAT FERMÉ VERSO

QUELS EFFETS ENTRAÎNE L'ATTRIBUTION DU LABEL ?

LE LABEL EST-IL ÉQUIVALENT À UNE PROTECTION ?

Non, le label n'est pas une synthèse d'utilité publique. Il n'est transcrit ni dans les actes notariaux ni dans les documents d'urbanisme de manière systématique. Il signale l'intérêt de la réalisation et participe à sa reconnaissance sans en figer l'aspect.

SI SE RÉALISE DES TRAVAUX DE MODERNISATION, DE RÉPARATION OU DE RESTAURATION ?

Le label ne constitue pas une freinte aux transformations nécessaires à l'évolution du bâtiment mais permet de lui donner une ambition architecturale, urbaine et/ou paysagère respectant l'esprit de la conception d'origine.

Si vous envisagez des travaux sur un édifice labellisé, trois cas de figure sont à distinguer :
 — Pour un édifice labellisé et protégé au titre des patrimoines remarquables et des sites patrimoniaux remarquables, votre demande de permis ou déclaration préalable sera soumise à une autorisation préalable nécessitant l'assentiment de l'architecte des bâtiments de France (ABF).
 — Pour un édifice labellisé et protégé par un plan local d'urbanisme (PLU) au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme, la commune s'assurera, lors du dépôt de votre demande de permis ou déclaration préalable, que les travaux proposés respectent les prescriptions de nature

à assurer la préservation, la conservation ou la restauration de l'édifice (selon le cas) au PLU.
 — Si l'édifice labellisé n'est pas protégé au titre des abords et des sites patrimoniaux remarquables ou identifié au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme, vous devez alors d'informer les services de la DRAC au cas de travaux. 2 mois au moins avant le dépôt d'une demande de permis ou d'une déclaration préalable.

Un dossier d'information est à fournir en 3 exemplaires à la DRAC de la région dans laquelle se trouve le bien, constitué d'un formulaire Cerfa n°15863-03 et des pièces exigibles.
 Votre dossier sera noté par la DRAC, qui formulera des recommandations ou conseils dans un délai de 2 mois maximum.
 Cette démarche est indépendante des autorisations d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable).

SI SE RÉALISE DES TRAVAUX DE MAINTIEN ?

Un bâtiment labellisé « Architecture contemporaine remarquable » est exempté de l'obligation de réalisation de travaux d'isolation thermique à l'occasion de travaux de renouvellement quelle que soit la surface de façade concernée par ces travaux.

SI SE VENDS MON BIEN

Informez les services de la DRAC, dans les 2 mois après la vente du bien, par simple courrier.



MODE D'EMPLOI
PROPRIÉTAIRES

DEMANDER L'ATTRIBUTION DU LABEL

QUI PEUT DEMANDER L'ATTRIBUTION DU LABEL ?

Le propriétaire, de même que toute personne qui acquiert un bien immobilier, peut en faire la demande.

L'initiative peut également être prise par la DRAC ou par la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture.

QUELLE EST LA DEMARCHE À SUIVRE ?

Un dossier de demande doit être adressé à la DRAC, en utilisant le formulaire Cerfa n°15863-03. Des documents graphiques, photographiques, artistiques de provenance ou de la documentation peuvent être joints à votre demande.

COMMENT EST ATTRIBUÉ LE LABEL ?

Le label est attribué par décision motivée du préfet de région après examen de la demande par la commission régionale du patrimoine et de l'architecture. La décision d'attribution du label est consultable.

EN SAVOIR PLUS...

1. Adresse postale : Commission régionale du patrimoine et de l'architecture
 2. Adresse postale : Direction régionale de la Culture
 3. Adresse postale : Direction générale des patrimoines
 4. Adresse postale : Direction générale des patrimoines
 5. Le label
 6. Le label

DESIGN GRAPHIQUE : des Imagines, Paris
 PHOTOGRAPHIE : Agence Imagines, Paris
 ILLUSTRATION : Agence Imagines, Paris
 MAQUETTE : Agence Imagines, Paris
 IMPRESSION : Agence Imagines, Paris

Le gabarit InDesign avec feuilles de style (paragraphe et caractère) est accessible à l'emplacement suivant :

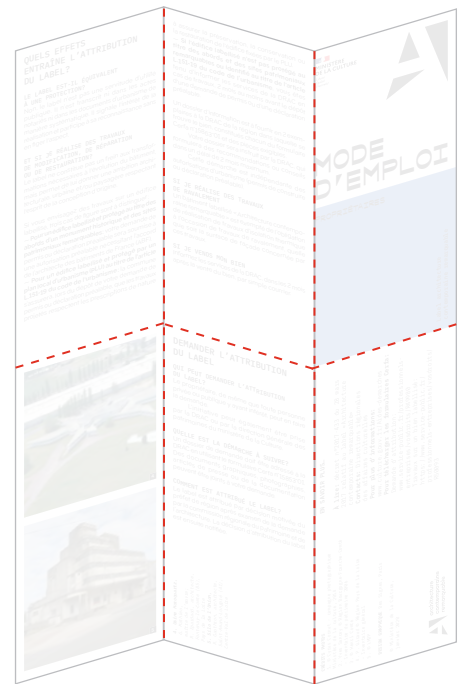
- > GABARITS
- > DEPLIANT
- > MODE_EMPLOI.indd

2.2.2 Dépliant Mode d'emploi Pliage et façonnage

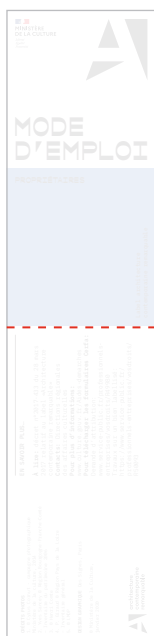
1



2



3






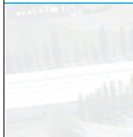
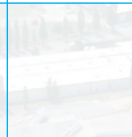
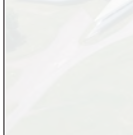
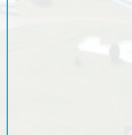
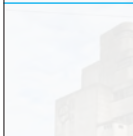
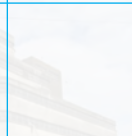
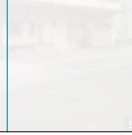
4



2.2.3 Dépliant Mode d'emploi Grille de mise en page

La grille de mise en page pour les gabarits des dépliants « Mode d'emploi » est composée de 6 colonnes et de 8 rangées.

Les traits rouges représentent les repères pour le pliage.

<p>QUELS EFFETS ENTRAÎNE L'ATTRIBUTION DU LABEL?</p> <p>LE LABEL EST-IL ÉQUIVALENT À UNE PROTECTION?</p> <p>Non, le label n'est pas une servitude d'utilité publique. Il n'est transmis ni dans les actes notariés ni dans les documents d'urbanisme de manière systématique. Il signale l'intérêt d'un bien et permet de participer à sa reconnaissance sans en figer l'aspect.</p> <p>ET SI JE RÉALISE DES TRAVAUX DE MODIFICATION, DE RÉPARATION OU DE RESTAURATION?</p> <p>Le label ne constitue pas un frein aux transformations nécessaires à l'évolution du bâtiment ou à son entretien. Les travaux de restauration ou de réparation doivent être réalisés en respectant l'aspect.</p>		<p>assurer la préservation, la conservation ou la restauration de l'édifice fixé par le PLU.</p> <p>— Si l'édifice labellisé n'est pas protégé au titre des abords et des sites patrimoniaux remarquables ou identifié au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme, vous êtes tenu d'informer les services de la DRAC en cas de travaux, 2 mois avant le dépôt d'une demande de permis ou d'une déclaration préalable.</p> <p>Un dossier d'information doit être fourni en 2 exemplaires à la DRAC de la région dans laquelle se trouve le bien, constitué de chacun du formulaire Cerfa n°15863 01 et des pièces exigibles. Votre dossier sera instruit par la DRAC, qui formulera des recommandations ou conseils dans un délai de 2 mois maximum. Cette démarche est indépendante des autorisations d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable).</p>	<p> MINISTÈRE DE LA CULTURE Le label Architecture Contemporaine Remarquable est attribué par le Ministère de la Culture.</p>			
<p>Si vous envisagez des travaux sur un édifice labellisé, trois cas de figure sont à distinguer :</p> <p>— Pour un édifice labellisé et protégé au titre des abords d'un monument historique et des sites patrimoniaux remarquables, votre demande de permis ou déclaration préalable sera soumise à une autorisation préalable nécessitant l'accord de l'architecte des bâtiments de France (ABF).</p> <p>— Pour un édifice labellisé et protégé par un plan local d'urbanisme (PLU) au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme : la commune s'assurera, lors du dépôt de votre demande de permis ou déclaration préalable, que les travaux projetés respectent les prescriptions de nature</p>		<p>SI JE RÉALISE DES TRAVAUX DE RAVALEMENT</p> <p>Un bâtiment labellisé « Architecture contemporaine remarquable » est exempté de l'obligation de réalisation de travaux d'isolation thermique à l'occasion de travaux de ravalement, quelle que soit la surface de façade concernée par ces travaux.</p>	<p>SI JE VENDS MON BIEN</p> <p>Informez les services de la DRAC, dans les 2 mois après la vente du bien, par simple courrier.</p>	<p>MODE D'EMPLOI</p>	<p>label architecture</p>	
		<p>DEMANDER L'ATTRIBUTION DU LABEL</p> <p>QUI PEUT DEMANDER L'ATTRIBUTION DU LABEL?</p> <p>Le propriétaire, de même que toute personne privée ou publique y ayant intérêt, peut en faire la demande.</p>	<p>patrimoine du ministère de la Culture.</p>	<p>À L'adresse : décret n°2017-433 du 28 mars 2017 relatif au label Architecture Contemporaine Remarquable Contacts : Directeurs régionaux des affaires culturelles Pour plus d'informations : www.architectures-contemporaines.fr</p>	<p>EN SAVOIR PLUS...</p> <p>À lire : décret n°2017-433 du 28 mars 2017 relatif au label Architecture Contemporaine Remarquable Contacts : Directeurs régionaux des affaires culturelles Pour plus d'informations : www.architectures-contemporaines.fr</p>	<p>label architecture</p>
		<p>QUELLE EST LA DÉMARCHE À SUIVRE?</p> <p>Un dossier de demande doit être adressé à la DRAC en utilisant le formulaire Cerfa n°15863 01. Des documents graphiques, photographiques, articles de presse ou de la documentation peuvent être joints à votre demande.</p>	<p>COMMENT EST ATTRIBUÉ LE LABEL?</p> <p>La demande est instruite par la commission régionale du patrimoine et de l'architecture. La décision d'attribution du label est ensuite notifiée.</p>	<p>EN SAVOIR PLUS...</p> <p>À lire : décret n°2017-433 du 28 mars 2017 relatif au label Architecture Contemporaine Remarquable Contacts : Directeurs régionaux des affaires culturelles Pour plus d'informations : www.architectures-contemporaines.fr</p>	<p>EN SAVOIR PLUS...</p> <p>À lire : décret n°2017-433 du 28 mars 2017 relatif au label Architecture Contemporaine Remarquable Contacts : Directeurs régionaux des affaires culturelles Pour plus d'informations : www.architectures-contemporaines.fr</p>	<p>label architecture</p>
		<p>QUELLE EST LA DÉMARCHE À SUIVRE?</p> <p>Un dossier de demande doit être adressé à la DRAC en utilisant le formulaire Cerfa n°15863 01. Des documents graphiques, photographiques, articles de presse ou de la documentation peuvent être joints à votre demande.</p>	<p>COMMENT EST ATTRIBUÉ LE LABEL?</p> <p>La demande est instruite par la commission régionale du patrimoine et de l'architecture. La décision d'attribution du label est ensuite notifiée.</p>	<p>EN SAVOIR PLUS...</p> <p>À lire : décret n°2017-433 du 28 mars 2017 relatif au label Architecture Contemporaine Remarquable Contacts : Directeurs régionaux des affaires culturelles Pour plus d'informations : www.architectures-contemporaines.fr</p>	<p>EN SAVOIR PLUS...</p> <p>À lire : décret n°2017-433 du 28 mars 2017 relatif au label Architecture Contemporaine Remarquable Contacts : Directeurs régionaux des affaires culturelles Pour plus d'informations : www.architectures-contemporaines.fr</p>	<p>label architecture</p>
<p>MUR DE MONTPELLIER Le mur de Montpellier est inscrit au titre des monuments historiques depuis 1887. Le site de l'Union, situé dans le quartier de la Gare, est inscrit au titre des monuments historiques depuis 1981.</p>		<p>QUELLE EST LA DÉMARCHE À SUIVRE?</p> <p>Un dossier de demande doit être adressé à la DRAC en utilisant le formulaire Cerfa n°15863 01. Des documents graphiques, photographiques, articles de presse ou de la documentation peuvent être joints à votre demande.</p>	<p>COMMENT EST ATTRIBUÉ LE LABEL?</p> <p>La demande est instruite par la commission régionale du patrimoine et de l'architecture. La décision d'attribution du label est ensuite notifiée.</p>	<p>EN SAVOIR PLUS...</p> <p>À lire : décret n°2017-433 du 28 mars 2017 relatif au label Architecture Contemporaine Remarquable Contacts : Directeurs régionaux des affaires culturelles Pour plus d'informations : www.architectures-contemporaines.fr</p>	<p>EN SAVOIR PLUS...</p> <p>À lire : décret n°2017-433 du 28 mars 2017 relatif au label Architecture Contemporaine Remarquable Contacts : Directeurs régionaux des affaires culturelles Pour plus d'informations : www.architectures-contemporaines.fr</p>	<p>label architecture</p>

2.3 Fiche expérience

2.3.1	Présentation et spécificités techniques	29
2.3.2	Grille de mise en page	30

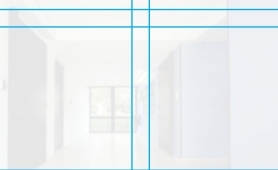
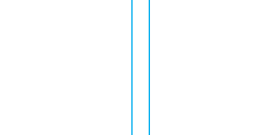
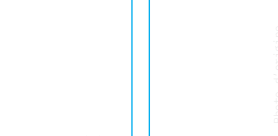
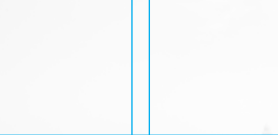

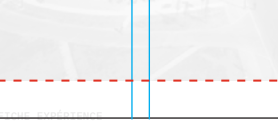

2.3.2

Fiches expériences

Grille de mise en page

La grille de mise en page pour les gabarits des fiches expériences est composée de 6 colonnes et de 8 rangées.

Le trait en pointillé définit la limite à ne pas dépasser pour le texte courant ainsi que les visuels.

<p>PROJET D'ORIGINE</p> <p>Réalisée dans le cadre du plan Courant, la cité des Courtilières est la seconde opération de logements sociaux d'Emile Aillaud, conçue peu après la cité de l'Abbaye, mais construite durant la même période. L'architecte reprend une série d'éléments, la cité-arc, la barre sinuieuse à tour en tripode, la polychromie affirmée, les contrepoints formels et spatiaux, mais pour une fois les réflexions sur l'habitat et la dimension urbaine. A propos d'un projet radical d'un espace libre, il trouve la limite par une courbe ondulante. Emile Aillaud évoque les villes italiennes de l'époque médiévale en Italie et les « Casamenti » de la ville anglaise de Bath au XVIII^e siècle. Il introduit une centralité à la fois monumentale et diluée et s'attache à multiplier les interventions prenant en compte la dimension individuelle</p>				<p>NOM 149 logements HLM, équipements scolaires et sportifs, commerces, jeux d'enfants.</p> <p>CONSTRUCTION Ripeutin et Barres, structure en béton armé et remplissage de parpaings de ciment. Tours tripodes, système d'escaliers, une structure interne ouverte par des murs de verre.</p> <p>DES Des bandeaux de façade préfabriqués.</p>	
	<p>© Archives Aillaud (photographie)</p>			<p>SITE Terrain allongé et irrégulier de 17 hectares, délimité au nord par une zone d'habitat existant, à l'est par la N2, à l'ouest par des emprises de logements collectifs et au sud par l'avenue de la Division-Lectier. Devant le cimetière et des jardins ouvriers en marge du fait d'habitat existant. Situé au nord de la zone de l'ancien quartier de l'Abbaye.</p>	
	<p>© Archives Aillaud (photographie)</p>			<p>COMPOSITION URBAINE Quelques différences significatives autour d'un axe de 2 hectares aux proportions filées et ceinturées d'une barre sinuieuse de 1,5 km de long (la Serpentine), divisée en trois tronçons. Barre</p>	
	<p>© Archives Aillaud (photographie)</p>			<p>est une recherche de la diversité architecturale, d'une diversité qui se traduit à l'est, Criche et partie dans le parc. Composition calée à l'ouest et au sud-est par deux tours composées de tours en tripodes (T1) et de barres d'escaliers (E1) insérées dans un parc paysager. Parkings le long des voies à périphérie du quartier.</p>	
	<p>© Archives Aillaud (photographie)</p>			<p>La recherche de la diversité architecturale, d'une diversité qui se traduit à l'est, Criche et partie dans le parc. Composition calée à l'ouest et au sud-est par deux tours composées de tours en tripodes (T1) et de barres d'escaliers (E1) insérées dans un parc paysager. Parkings le long des voies à périphérie du quartier.</p>	
	<p>© Archives Aillaud (photographie)</p>			<p>La recherche de la diversité architecturale, d'une diversité qui se traduit à l'est, Criche et partie dans le parc. Composition calée à l'ouest et au sud-est par deux tours composées de tours en tripodes (T1) et de barres d'escaliers (E1) insérées dans un parc paysager. Parkings le long des voies à périphérie du quartier.</p>	
	<p>© Archives Aillaud (photographie)</p>			<p>La recherche de la diversité architecturale, d'une diversité qui se traduit à l'est, Criche et partie dans le parc. Composition calée à l'ouest et au sud-est par deux tours composées de tours en tripodes (T1) et de barres d'escaliers (E1) insérées dans un parc paysager. Parkings le long des voies à périphérie du quartier.</p>	
	<p>© Archives Aillaud (photographie)</p>			<p>La recherche de la diversité architecturale, d'une diversité qui se traduit à l'est, Criche et partie dans le parc. Composition calée à l'ouest et au sud-est par deux tours composées de tours en tripodes (T1) et de barres d'escaliers (E1) insérées dans un parc paysager. Parkings le long des voies à périphérie du quartier.</p>	

2.4 Programme

2.4.1	Présentation et spécificités techniques	32
2.4.2	Pliage et façonnage	33

Programme

2.4.1 Présentation et spécificités techniques

FORMAT OUVERT RECTO



FORMAT OUVERT VERSO



FORMAT

Format ouvert

268 x 268 mm

Format fermé

134 x 134 mm

IMPRESSION

À privilégier :

Noir + 1 ton Pantone recto/verso

FAÇONNAGE

2 plis croisés

PAPIER RECOMMANDÉ

Coral book white, 120 g

> fournisseur : Torrassapel

- > Respecter la grille de mise en page.
- > Utiliser les styles de paragraphe et de caractère correspondants dans inDesign.

FORMAT FERMÉ RECTO



FORMAT FERMÉ VERSO



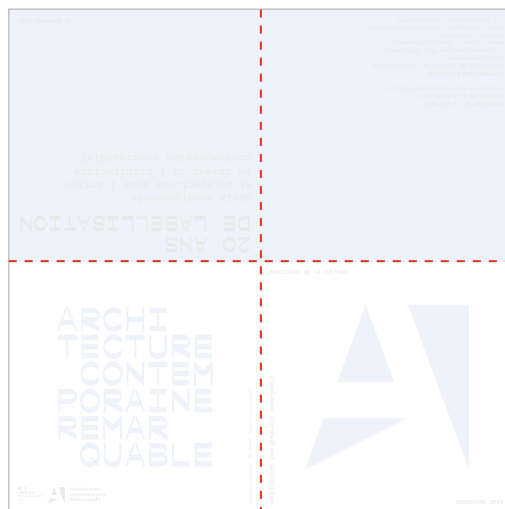
Le gabarit InDesign avec feuilles de style (paragraphe et caractère) est accessible à l'emplacement suivant :

- > GABARITS
- > PROGRAMME
- > PROGRAMME.indd

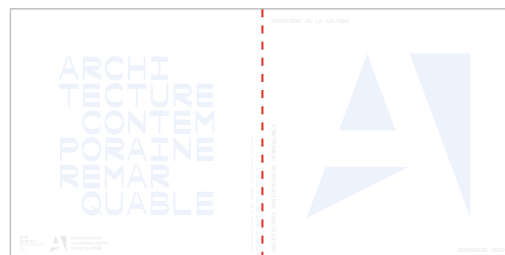
2.4.2 Programme

Pliage et façonnage

1



2



3



2.5 Couverture A4

2.5.1	Présentation et spécificités techniques	35
2.5.2	Déclinaisons	36

2.5.1 Couverture A4 Présentation et spécificités techniques

RECTO

FORMAT

Format ouvert

A3 (297 x 420 mm)

Format fermé

A4 (210 x 297 mm)

—

IMPRESSION

quadri

—

PAPIER RECOMMANDÉ

Couverture bilan

Coral book white, 250 g

> fournisseur: Torraspapel

Couverture publication

scientifique

Coral book white,

100 g ou 120 g

> fournisseur: Torraspapel

> Respecter

la grille de mise en page.

> Utiliser les styles de

paragraphe et de caractère

correspondants dans

inDesign.



VERSO



Le gabarit InDesign

avec feuilles de style

(paragraphe et caractère)

est accessible à

l'emplacement suivant:

> GABARITS

> COUVERTURE A4

> COUVERTURE_A4.indd

2.5.2 Principe de couverture Déclinaisons

Visuels

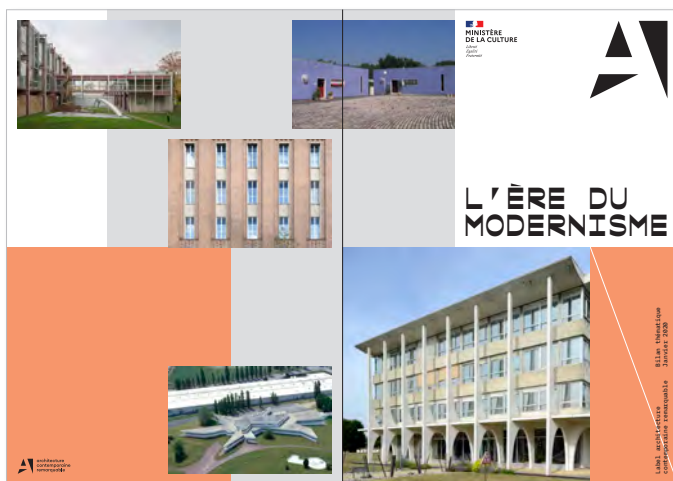
Ne pas modifier la composition des images. Respecter le nombre, la proportion ainsi que l'emplacement des images.

Titrage

Le titrage comporte 3 tailles en fonction de la longueur du titre. Possibilité de créer des décalages en alignant la première ligne à gauche et la deuxième ligne à droite.

Couleurs:

En 1^{re} de couverture, la couleur peut être utilisée sur la partie haute ou sur la partie basse de la 1^{re} de couverture.



2.6 Couverture A5

2.6.1 Présentation et spécificités techniques

38

2.6.1 Couverture A5 Présentation et spécificités techniques

RECTO

FORMAT

Format ouvert

A4 (210 × 297 mm)

Format fermé

A5 (148,5 × 210 mm)

—

IMPRESSION

quadri

—

PAPIER RECOMMANDÉ

Coral book white,

100 g ou 120 g

> fournisseur: Torraspapel

> Respecter

la grille de mise en page.

> Utiliser les styles de

paragraphe et de caractère

correspondants dans

inDesign.

Concernant les règles graphiques pour les visuels, les titres, les textes et les couleurs, se référer aux règles 2.5.2 (p. 36)



VERSO



Le gabarit InDesign

avec feuilles de style

(paragraphe et caractère)

est accessible à

l'emplacement suivant:

> GABARITS

> COUVERTURE A5

> COUVERTURE_A5.indd

2.7 Mise en page intérieure-Bilan

2.7.1	Présentation et spécificités techniques	40
2.7.2	Grille de mise en page	43
2.7.3	Déclinaisons	44

Mise en page intérieure-Bilan

2.7.1 Présentation et spécificités techniques

FORMAT

Format ouvert

A3 (297 × 420 mm)

Format fermé

A4 (210 × 297 mm)

—

IMPRESSION

quadri

—

PAPIER RECOMMANDÉ

Coral book white,

100 g ou 120 g

> fournisseur: Torraspapel

> Respecter

la grille de mise en page.

> Utiliser les styles de

paragraphe et de caractères

correspondants dans

inDesign.



Le gabarit InDesign avec feuilles de style (paragraphe et caractère) est accessible à l'emplacement suivant:

> GABARITS

> BILAN

> BILAN.indd

Mise en page intérieure-Bilan

Présentation et spécificités techniques

2.7.1

FORMAT

Format ouvert

A3 (297 × 420 mm)

Format fermé

A4 (210 × 297 mm)

IMPRESSION

quadri

PAPIER RECOMMANDÉ

Coral book white,

100 g ou 120 g

> fournisseur: Torraspapel

> Respecter

la grille de mise en page.

> Utiliser les styles de

paragraphe et de caractère

correspondants dans

inDesign.

Le gabarit InDesign

avec feuilles de style

(paragraphe et caractère)

est accessible à

l'emplacement suivant:

> GABARITS

> BILAN

> BILAN.indd

<p>ÈRE-ET-LOIR (28), BREUX Ancienne usine la radiotechnique, actuelle pépinière d'entreprises (il. 1)</p> <p>La Radio 1956-1962 Marcel Reyby, architecte Rue de Paris</p> <p>↳ Labellisé « Patrimoine du XX^e siècle » 2016</p> <p>La Radiotechnique est une entreprise française pionnière qui s'inscrit dans l'histoire du développement des télécommunications propre au XX^e siècle. La figure de Marcel Reyby apparaît comme majeure et incontournable dans le champ de l'architecture et du patrimoine industriels, en particulier en ce qui concerne les sites de grande envergure. L'usine, qualifiée monumentale, n'est pas exemple de recherches formelles et esthétiques. Les bâtiments de production affinent leur fonction par leurs impressions volumiques et par le développement des façades, tout en ne reliant pas la technique constructive mise en œuvre.</p> <p>Le bâtiment d'accueil (bâtiment O) suggère, quant à lui, au visiteur l'approche d'un grand site industriel en évoquant tout en finesse la grande architecture moderne des années 1930 (notamment les réalisations de Chérel et Mathon), voire l'architecture des débuts du xxe siècle aux Pays-Bas (le modèle de l'entreprise néerlandaise Philips n'est sans doute pas étranger à ce constat). Les grands bâtiments industriels les plus intéressants (A, B et F), avec la passerelle de liaison, sont très représentatifs des constructions industrielles de la charnière des années 1950 et 1960, en utilisant principalement le béton armé dans la mise en œuvre. © M.C. Drac Centre-Val de Loire. Monuments historiques.</p>	<p>l'architecture modulaire des années 1970. Vulnérable, et souvent malmené, ce patrimoine mérite d'être connu et valorisé, et la protection toute récente au titre des Monuments historiques de la maison des « Trois Coupées » de Saint-Juven-du-Sault (en 2014) encourage à porter un nouveau regard sur ces formes architecturales représentatives de leur époque.</p> <p>ÈRE-ET-LOIR (28), VOVES Usine de superphosphates de la cie des Engrais du Berry 1945-1949</p> <p>Albert Laprade, Jean Varaine, architectes Alix Saint-Méman ↳ Labellisé « Patrimoine du XX^e siècle » 2016</p> <p>INDRE (36), CHABRIS Piscine Tournesol 1970-1975</p> <p>Bernard Schoeller Cabinet d'urbanisme et d'architecture B. Schoeller & Associés Rue Albert Bonnet ↳ Labellisé « Patrimoine du XX^e siècle » 2016</p> <p>Une nouvelle impulsion est donnée en 1968 suite à la déroute de l'équipe française de natation aux Jeux olympiques de Mexico. Le secrétaire d'État chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs lance alors deux concours nationaux d'architecture, préfigurant l'opération « Mille piscines ». Le premier a pour sujet des « piscines transformables », quant au second il est consacré à des projets de « piscines économiques ».</p> <p>Dans la lignée de la Bulle six coupées de Jean-Baptiste Manroval ou des maisons copullagées de Pascal Hauserman, Bernard Schoeller a recouru à un langage formel inspiré de la conquête spatiale. L'architecte a initié une construction légère, préfabriquée et à faible coût. La piscine Tournesol est l'un des meilleurs exemples d'une production en série, industrialisée, à partir d'un prototype. Elle manifeste une rationalisation de la mise en œuvre des composants dont 85 % sont industrialisés.</p>	
<p>ÈRE-ET-LOIR (28), BREUX Groupe scolaire Ferdinand-Bisson et cité-jardin des Rochelles (il. 2)</p> <p>1933-1936 André Samal, Georges Beauzée, architectes 34, boulevard de Juillet, 1, rue Jean-Paulmarc'h 2, rue Louis-Barthou ↳ Labellisé « Patrimoine du XX^e siècle » 2016</p>	<p>INDRE (36), CHATEAUROUX Chapelle Sainte-Blanche, château de Touvent établissement public départemental (banche de fontaine)</p> <p>1921-1930 Charles Lemansquier, architecte d'opération, Louis Suard, architecte départemental Rue de Veller ↳ Labellisé « Patrimoine du XX^e siècle » 2016</p>	
<p>ÈRE-ET-LOIR (28), LIESSANT Groupe scolaire Charlemagne 1937-1940</p> <p>Henri Redureau, A.L. Pichon, architectes 1, avenue de la République ↳ Labellisé « Patrimoine du XX^e siècle » 2016</p> <p>ÈRE-ET-LOIR (28), OULINS Ancien poste de secours, actuelle guinguette. Vers 1992</p> <p>Architecte non identifiée Étang des Vingtaines, chemin du Lavoir ↳ Labellisé « Patrimoine du XX^e siècle » 2016</p> <p>Construction légère, peu onéreuse et facilement démontable, cette structure, est une héritière, par sa forme, des modèles de dômes géodésiques développés par Buckminster Fuller dès 1945 et maintes fois repris et déclinés par la suite.</p> <p>L'influence des constructions de cet architecte s'est largement répandue aux États-Unis dans les années 1960 et 1970, notamment dans l'architecture domestique. Malgré les quelques initiatives récentes en France dans les années 1970, comme les prototypes conçus par Delella et Daladier ou la halle marchande des architectes Duffin à Biéras, ces structures inspirées des dômes géodésiques ne semblent pas à avoir connu de réelle résonance sur le territoire et le modèle de Daladier, envisagé pour une production standardisée, ne fut au final pas du tout repris.</p> <p>Aussi, bien que conçue dans des proportions modestes, la structure de l'étang d'Oulins constitue un témoignage intéressant de persistance des formes, deux décennies plus tard, de</p>	<p>INDRE (36), CHATEAUROUX Groupe scolaire Jean-Zay, anciennement groupe scolaire Saint-Denis</p> <p>Albert Laprade, architecte, Jean Varaine, architecte et ingénieur 33bis, boulevard Saint-Denis ↳ Labellisé « Patrimoine du XX^e siècle » 2016</p> <p>INDRE (36), CHATEAUROUX Lycée Pierre-et-Marie-Curie 1956-1958</p> <p>Jacques Barge (interna), Pierre Bouguin (externat), architectes 21, rue Pierre-et-Marie-Curie ↳ Labellisé « Patrimoine du XX^e siècle » 2016</p> <p>INDRE (36), CHATEAUROUX Maison Milton (il. 3)</p> <p>1941 Jacques Barge, architecte 31, rue des Poires ↳ Labellisé « Patrimoine du XX^e siècle » 2016</p>	

Mise en page intérieure-Bilan Présentation et spécificités techniques

2.7.1

FORMAT

Format ouvert
A3 (297 x 420 mm)

Format fermé
A4 (210 x 297 mm)

IMPRESSION
quadri

PAPIER RECOMMANDÉ

Coral book white,
100 g ou 120 g
> fournisseur : Torrappapel

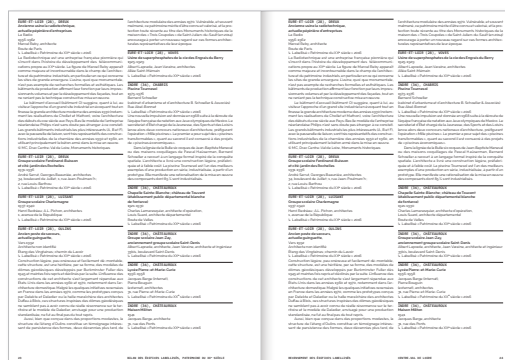
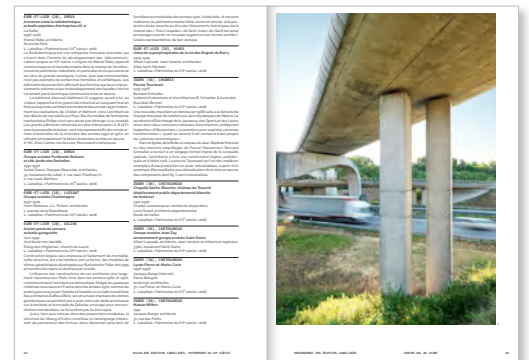
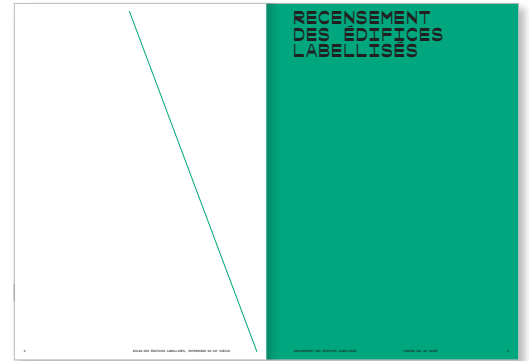
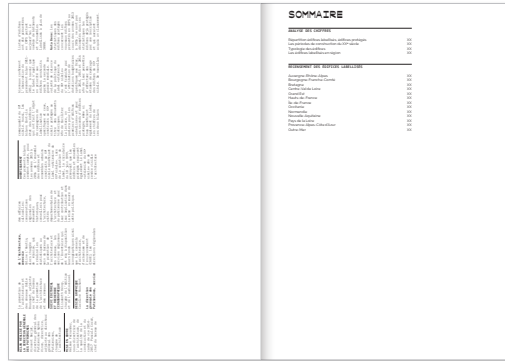
> Respecter
la grille de mise en page.

> Utiliser les styles de
paragraphe et de caractère
correspondants dans
inDesign.

Le gabarit InDesign
avec feuilles de style
(paragraphe et caractère)
est accessible à
l'emplacement suivant :
> GABARITS
> BILAN
> BILAN.indd

INDEX DES NOMS DE LIEUX		RECEMENT DES ÉDIFICES LABELISÉS											
A	<ul style="list-style-type: none"> 00 Aignesvilles-Légnade (51) 00 Maison École 00 Ailly (81) 00 Temple protestant 00 Ailly (80) 00 Ancienne agence du Crédit agricole d'Ailly 00 Aillouis, Les Terres-Blanches (18) 00 Centre d'habitat, logements et annexes 00 Amersvillers (68) 00 Reconstruction du village 00 Église 00 Notre-Dame-de-l'Annonciation 00 Anglet (64) 00 Villa Le Burginon 00 Angoulême (14) 00 École élémentaire Mario Roustan 00 95, rue de l'Étrénois 00 Azagnonnet (65) 00 Barrage de Cap-de-Long 00 Azénois-Muroux (62) 00 Barrage de Rigouloux 00 Azénois (13) 00 Ancien Marin 00 Monument aux morts 00 Station climatique de la Dune 00 Villis Canopé et lycée 00 Villa Goss Sylva 00 Auzer (37) 00 Église paroissiale Saint-Gorgon 00 Auzer (36) 00 Monument aux morts de la commune 00 Avallon (89) 00 Monument aux morts de la commune 00 Avignon (84) 00 Parc des sports de Saint-Chamend 00 Aviole (37) 00 Centrale nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Chalon 00 Avoud (18) 00 Hanger aéronautique dit «hangar Freyssinet» 	B	<ul style="list-style-type: none"> 00 Bagnères-de-Bigorre (65) 00 Bâtiment interdisciplinaire 00 Observatoire du Pic du Midi de Bigorre 00 Bazianche de Castillon (ou de la Mogne) 00 Bagnols-sur-Cèze (30) 00 Centre de formation et promotion agricole 00 Bazignan-Dabat (65) 00 Maison et atelier d'Edmond Lay 00 Bagnone (41) 00 Ancien garage Nivardour 00 Bâtiment des douanes et des Ports-et-Chaoudes 00 Cité Sainte-Cécile 00 Hôtel des Postes 00 Inscription maritime 00 Villa Malaise 00 Beaucaire (30) 00 Groupe scolaire du Puch Cabrier 00 Beaucaire-sur-Seine (21) 00 Fort suspendu sur la Loire 00 Beaumontal (27) 00 Ferme neuve ou Ferme Neuve 00 Belfort (90) 00 Gare de Belfort 00 Bellefontaine (92) 00 Église paroissiale Saint-Pierre-sous-lion, 80 Maison-hôtel 00 dit Turgillo 00 Bernis (48) 00 Église Saint-Pierre-et-Paul 00 Besançon (25) 00 Villa Salmes 00 Elais (41) 00 Bibliothèque Abbé-Trébois 00 Groupe scolaire Victor-Hugo/ Les Romports 00 Boudoux (33) 00 Cité universitaire de Budos, 00 67 Monument aux morts 00 La Boulogne et salle des sports, 00 Groupe scolaire de la Boulogne 00 La Grand Parc 00 Piscine Galin 00 Cité administrative 00 Bouillaguen (30) 00 Réservoir d'eau de l'Amurine, 	C	<ul style="list-style-type: none"> 00 Canal-en-Monastère (68) 00 Villa de Frédéric 00 Carcassonne (11) 00 Ancien bain-douches 00 Groupe scolaire Jean-Jacques 00 Palais de la Mûche 00 Castillon-du-Daif (30) 00 La Compagnie rhodanienne 00 Lottinnet la Garrigue 00 Castruc (81) 00 Groupe scolaire Villagoudou 00 Castelnat (65) 00 Bâtiment d'accueil du parc national des Pyrénées 00 Chabriac (36) 00 Piscine Tournoul 00 Chalet-ski-skiing (45) 00 Église 	<ul style="list-style-type: none"> 00 Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus-de-Weilinc 00 Chailley (51) 00 Rotonde SNCF 00 Chalons-sur-Saône (71) 00 Monument aux morts 00 Chamblères 00 Résidence «la Source vive» 00 Chandon-sur-Cisse (41) 00 Réseau de tranchées d'entretien de la gare 00 Champcevinil (24) 00 Maison Delange 00 Chant-Ja-Rochery (63) 00 Maison Capotier-Beyin 00 Chantreaux (20) 00 Ancienne école normale d'instituteurs 00 Préfecture de Chartres, place de la République et cité administrative 00 Ancienne maison de l'agriculture 00 Chassant (28) 00 Maison-école 00 Chateaubriant (44) 00 Monument aux familles 00 Châteaumeun (28) 00 Ancienne usine d'optique 00 et de fabrication de lunettes 00 Châteaumeun-sur-Loire (45) 00 Fort suspendu sur la Loire 00 Châteaumeun (36) 00 Chapelle Sainte-Blanche 00 Château de Rouvent 00 Groupe scolaire Jean-Zay 00 lycée Pierre-et-Marie-Curie 00 Maison Milton 00 Médiathèque et scène nationale 00 L'Église 00 Châtillon-sur-Loire (45) 00 Fort suspendu sur la Loire 00 Châtillon-sur-Seine (21) 00 Monument à Joffre 00 Chazec (17) 00 Café dit de la Gaité 00 Chérisy (28) 00 Médiathèque dite Les Moulins de Chérisy 00 Cheville; hameau 00 Chérisy-sur-Meuse (52) 00 Chapelle de Vinbaault 00 Chidées (58) 00 Monument à Notre-Dame-du-Suprême-Pardon 00 Clapiers (34) 00 Ancien cinéma expérimental 00 Paroisse, salle Monopériphérique 00 Clamont-Ferrand (63) 00 Chapelle privée du pensionnat 00 Goldfroy-de-Bouillon 00 Église réformée de la Résurrection 00 Hall des voyageurs et tour d'horloge de la gare SNCF 00 Hôtel des postes dit Saint-Ely 00 Immeuble et salle des spectacles Saint-Germe 00 Immeuble, 10, rue Saint-Dominique 00 Immeuble, 9, rue de Marignac 	<ul style="list-style-type: none"> 00 Immeuble, 31, avenue Charria, rue Jeanne d'Arc 00 Immeuble, 22, boulevard Lafayette 00 lycée Blaise Pascal 00 Porte de l'île 00 Colbas (60) 00 Ancien sanatorium départemental 00 Église Saint-Jean 00 Corchbi-Essomes (91) 00 Chauffage des Tartarots 00 Corcieux (88) 00 Village de la seconde reconstruction 00 Cradon (89) 00 Monument aux morts de la commune 00 Caponne-sur-Arzon (43) 00 Hôtel de ville 00 Cuissey (71) 00 Monument aux morts de la ville 00 Fontaines-les-Gods (18) 00 Village 00 Ancienne station-service 00 modulaire dite station Prouvé 00 Fort-de-France (92) 00 Banque Crédit mutuel 00 Banque des Antilles Françaises 00 Caisse Générale de la Sécurité sociale 00 Chapelle Bethléem ou chapelle du Christ-Roi 00 Église paroissiale 00 Saint-Christophe 00 Fort Saint-Louis, gare d'attache 00 Hôtel de voyageurs 00 «Industrie» et pharmacie 00 Immeuble Antilles 00 Immeuble «du Printemps» 00 Immeuble La Nationale 00 Imprimerie officielle 00 lycée de Belleme 00 Maison des officiers 00 Maison Tatin 00 Observatoire astronomique 00 Porte du Tricentenaire 00 Siège d'association dit Maison des syndicats 00 Villa Famille Didier ou Maison Didier 	F	<ul style="list-style-type: none"> 00 Fauchement (57) 00 Ancien siège et carreau de la mine de charbon 00 Fauchilles (41) 00 Village 00 Fontaines-les-Gods (18) 00 Village 00 Fontey (57) 00 Ancienne station-service 00 modulaire dite station Prouvé 00 Fort-de-France (92) 00 Banque Crédit mutuel 00 Banque des Antilles Françaises 00 Caisse Générale de la Sécurité sociale 00 Chapelle Bethléem ou chapelle du Christ-Roi 00 Église paroissiale 00 Saint-Christophe 00 Fort Saint-Louis, gare d'attache 00 Hôtel de voyageurs 00 «Industrie» et pharmacie 00 Immeuble Antilles 00 Immeuble «du Printemps» 00 Immeuble La Nationale 00 Imprimerie officielle 00 lycée de Belleme 00 Maison des officiers 00 Maison Tatin 00 Observatoire astronomique 00 Porte du Tricentenaire 00 Siège d'association dit Maison des syndicats 00 Villa Famille Didier ou Maison Didier 	D	<ul style="list-style-type: none"> 00 Dax (40) 00 Monument aux morts de la guerre 00 14-18, 69 00 Dauting (57) 00 Ferme néo-classique de la Wiesendroff 00 Dijon (21) 00 Monument aux morts de la commune 00 et son fond-poit 00 Monument aux morts de la caserne 00 Vaillant 00 Digoin (71) 00 Église Sainte-Bernadette 00 Douleux (58) 00 Gaijartette et dépendance de la plage aménagée du Lac Vert 00 Doney-Saint-Loup (71) 00 Foyer rural Mille-Cheud 00 Douze (28) 00 Ancienne usine la Radiotechnique 00 Groupe scolaire Ferdinand-Buisson et cité-jardin des Rochelles 00 Ducois (92) 00 Ecole de filles «Les Flamboyants» 00 Immeuble Édouard-Eduoardi 00 Dunerque (59) 00 Hôtel civil 00 Dun-les-places (58) 00 Maison de Rouze 	E	<ul style="list-style-type: none"> 00 Épernay (51) 00 Centre interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) 00 Maison Hunt et Chandon 00 Éginal (88) 00 Ancien Grand Hôtel et Palais de la Bière 00 Chapelle de l'Institution

2.7.3 Mise en page intérieure-Bilan Déclinaisons



2.8 Mise en page intérieure-Publication scientifique

2.8.1	Présentation et spécificités techniques	46
2.8.2	Grille de mise en page	49
2.8.3	Déclinaisons	50

Mise en page intérieure- Publication scientifique Présentation et spécificités techniques

2.8.1

FORMAT

Format ouvert

A3 (297 x 420 mm)

Format fermé

A4 (210 x 297 mm)

IMPRESSION

quadri

PAPIER RECOMMANDÉ

Coral book white,

100 g ou 120 g

> fournisseur : Torraspapel

> Respecter

la grille de mise en page.

> Utiliser les styles de

paragraphe et de caractère

correspondants dans

inDesign.

**Le gabarit InDesign
avec feuilles de style
(paragraphe et caractère)
est accessible à**

> l'emplacement suivant :

> GABARITS

> PUBLICATION

SCIENTIFIQUE

> PUBLICATION_

SCIENTIFIQUE.indd

ment antérieurs à 1930 (près de 70 % des œuvres MH du XIX^e). illustre le fait que nous avons été plus enclin à recourir à la démarche de protection pour le quart du 1^{er} du XIX^e (peut-être de réussite notable de l'action du MH jusqu'à) y a eu sur les dernières décennies des retombées de moins en moins nombreuses à le considérer comme patrimoine à part entière.

- A l'inverse, sur les labels seuls, prédominance de la période 1961-1975 donc de l'architecture des Trente glorieuses. Sur l'ensemble de la période 1940-1975, 65 % du corpus. Traduit deux phénomènes :
 - la période a été particulièrement productive et témoin de nombreuses opérations, parfois de masse ;
 - le rôle de rééquilibrage qui a pu jouer le label en couvrant cette période davantage que la précédente, moins menacée. Le label a rempli l'office qui lui était implicitement attribué : celui d'attirer l'attention sur le bâti des 30 Glorieuses.
- A noter une dynamique de labellisation moins importante sur la période postérieure aux Trente Glorieuses. Et l'absence de labellisations pour les constructions postérieures à 1990. Pose la question de la représentation de la période la plus récente (sujet de réflexion de l'atelier : reculer la période proche, critères pour en apprécier la valeur).

Ces actions de repérage se sont également traduites par un approfondissement de la connaissance de l'héritage architectural du XIX^e siècle. Des architectures mieux connues, parallèlement aux études régionales, à souligner l'action du Service de l'architecture avec :

- La conduite d'études nationales à l'échelle nationale, le ministère de la Culture s'est impliqué dans l'approfondissement des connaissances scientifiques et la valorisation de cette production remarquable, notamment dans le domaine de l'habitat⁴. Plusieurs études de fond ont été menées sur les grands ensembles et les lotissements :
- Plus particulièrement un inventaire national des grands ensembles remarquables et études sur leurs qualités constructives et paysagères / publication associée : les grands ensembles, une architecture du XIX^e siècle, ed. Dominique Carré 2015 ;
- Suite à ces travaux, une collection de monographies intitulée architectures du XIX^e siècle est en cours de publication depuis 2015 ;
- Inventaire national des lotissements remarquables, étude sur le paysage / publication associée : les lotissements, histoire de l'habitat individuel groupe de 1940 à nos jours, ed. Dominique Carré - la Découverte 2017 ;
- Ces travaux ont permis au ministère de capitaliser les travaux et connaissances accumulés par différents services territoriaux dans ce domaine, de les enrichir en convoquant des expertises extérieures, et enfin de valoriser ces architectures et d'ouvrir le débat (seminaires, colloques) ;
- Programme de recherche SUDSMA / BRALP⁵ un appel à projets annuel visant à soutenir la recherche en architecture autour de ces thématiques est également organisé depuis 2015, auprès des laboratoires de recherche des écoles nationales supérieures d'architecture, architecture du XIX^e siècle, matière à projet pour la ville durable du XIX^e siècle. Trois sessions de ce appel à projets sont aujourd'hui en cours, ce qui représente 13 équipes pluridisciplinaires engagées dans des projets de recherche.

On déduit de tout cela que l'architecture du XIX^e est devenue un champ d'étude et de recherche à part entière, dont s'emparent d'ailleurs également d'autres acteurs : CAUE (Rhône-Alpes).

remarquable et documentées à ce titre. L'architecture du XIX^e est par ailleurs devenu un sujet dont se sont emparé d'autres acteurs, qui réalisent aussi des inventaires. On a donc un écart entre l'étendue des ressources existantes et celle du corpus d'œuvres labellisées, qui met en lumière :

- l'intérêt de réaliser un état des lieux de la matière existante et de capitaliser les données ;
- l'intérêt de porter cette matière à connaissance, donner à voir l'ensemble des études réalisées et de valoriser les données recueillies sur les œuvres labellisées comme les œuvres non labellisées, et élément de réponse portant sur l'importance de transmettre ces inventaires aux collectivités territoriales, d'autant qu'elles ont la possibilité de les intégrer au PLU / au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme) ;
- Qu'a-t-on besoin de connaître ? Questionnement concernant le contenu et le degré de précision des dossiers de labellisation. Il arme aujourd'hui que l'on exige pour les œuvres susceptibles d'être labellisées, un dossier documentaire quasi aussi complet et détaillé que pour un édifice candidat à la protection MH. Dans la mesure où il ne s'agit pas du même objet, ou le label constitue également un outil d'accompagnement de la transformation : comment cibler les inventaires en fonction des enjeux et quels éléments de connaissance cibler dans cette perspective (question développée lors de la séquence 3).

2. CONSTATS ET ENJEUX MISE EN LUMIÈRE PAR L'ATELIER (ÉTAT DES RÉFLEXIONS)

La mise en place de l'atelier portant sur les questions⁴ d'identification, de documentation et de labellisation, a été l'occasion de partager ce bilan, ainsi que celui des actions et des interrogations levées par les acteurs et partenaires de la mise en œuvre de la politique du label.

Les premiers échanges ont été l'occasion de lister un ensemble de questions qui ont permis de dessiner une feuille de route sur laquelle retour en fin de présentation)

Deux séances de travail se sont tenues en juin et octobre, dont les échanges ont permis de constater et de débattre sur :

- Du repérage à la labellisation : l'écart qui existe entre l'étendue de la connaissance constituée et le nombre d'œuvres labellisées, qui demeure plus restreint que le volume d'œuvres identifiées comme présentant un caractère

3. FEUILLE DE ROUTE

Nombreuses autres questions à défricher, et qui constituent la feuille de route de l'atelier pour la suite de ses travaux sur ces questions :

- Champ du label :
 - A savoir les paramètres de la labellisation : comment labelliser un ensemble, un quartier, une ville ? la labellisation des intérieurs ?
 - Si l'on définit des bornes chronologiques, en effet le label ACR concerne les réalisations de moins de 100 ans. Et il concerne également les réalisations⁶ les plus récentes, quel recul temporel nécessaire pour en apprécier la qualité, sans que le label ne se confonde à une politique de prix ;
 - Si l'on peut labelliser un bâtiment ayant été et déjà fait l'objet de restaurations ou de réhabilitations ;
 - Méthodologie de labellisation et notamment la question de :
 - l'approche à adopter : thématique ou ciblée. Comment concilier-1-on les deux ?
 - Celle du contenu des dossiers de labellisation
- Acteurs du repérage des architectures d'intérêt et aux partenaires à tisser notamment avec :
 - Les inventaires régionaux ;
 - Les réseaux de l'architecture ;
 - Le monde de la recherche et les ENSA, travail mené par la GRAC Ile-de-France en partenariat avec ENSA de Paris-Belleville sur le patrimoine des villes nouvelles.

4. LOUIS COHEN Le COGNACIF 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

5. LOUIS COHEN Le COGNACIF 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

QUELLES PÉRIODES DE CONSTRUCTION ?

Période de construction	Nombre d'œuvres (approximatif)
1870-1890	~100
1891-1900	~150
1901-1910	~300
1911-1920	~450
1921-1930	~500

DU REPÉRAGE À LA LABELLISATION ACTES DE COLLOQUE

Mise en page intérieure- Publication scientifique Présentation et spécificités techniques

2.8.1

FORMAT

Format ouvert

A3 (297 × 420 mm)

Format fermé

A4 (210 × 297 mm)

—

IMPRESSION

quadri

—

PAPIER RECOMMANDÉ

Coral book white,

100 g ou 120 g

> fournisseur: Torraspapel

> Respecter

la grille de mise en page.

> Utiliser les styles de

paragraphe et de caractère

correspondants dans

inDesign.



**Le gabarit InDesign
avec feuilles de style
(paragraphe et caractère)**

**est accessible à
l'emplacement suivant:**

> GABARITS

> PUBLICATION

SCIENTIFIQUE

> PUBLICATION_

SCIENTIFIQUE.indd

Mise en page intérieure- Publication scientifique

2.8.1 Présentation et spécificités techniques

FORMAT

Format ouvert

A3 (297 × 420 mm)

Format fermé

A4 (210 × 297 mm)

—

IMPRESSION

quadri

—

PAPIER RECOMMANDÉ

Coral book white,

100 g ou 120 g

> fournisseur: Torrapapel

> Respecter

la grille de mise en page.

> Utiliser les styles de
paragraphe et de caractère
correspondants dans
inDesign.



**Le gabarit InDesign
avec feuilles de style
(paragraphe et caractère)
est accessible à**

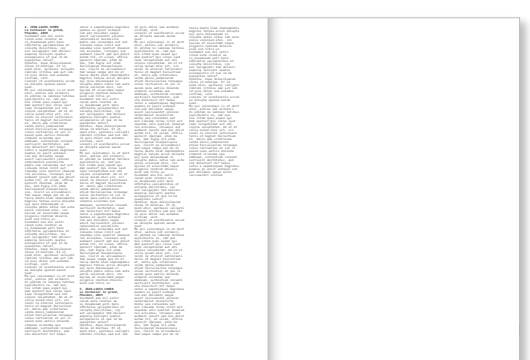
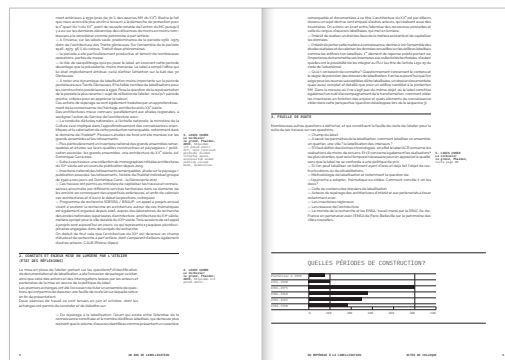
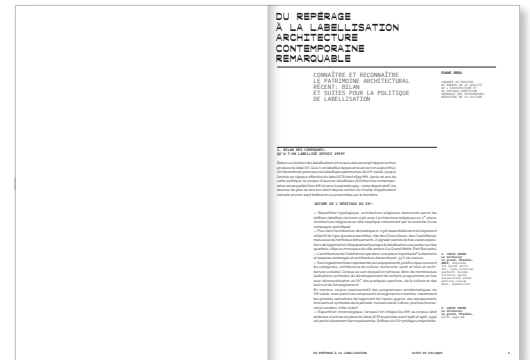
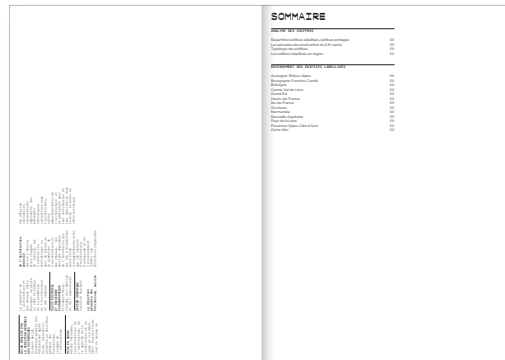
l'emplacement suivant:

> GABARITS

> PUBLICATION
SCIENTIFIQUE

> PUBLICATION_
SCIENTIFIQUE.indd

Mise en page intérieure- Publication scientifique 2.8.3 Déclinaisons



2.9 Carte postale

2.9.1	Présentation et spécificités techniques	52
2.9.2	Précisions techniques pour impression	53

2.9.1 Carte postale Présentation et spécificités techniques

RECTO

FORMAT

150 x 100 mm

—

IMPRESSION

Recto: quadrichromie

+ vernis sélectif UV Brilliant

Verso: noir

—

PAPIER RECOMMANDÉ

Invercote G / 330 g

+ vernis UV brillant 1 face

Couché une face

Surface très lisse

> fournisseur: Antalis



- > Respecter la grille de mise en page.
- > Utiliser les styles de paragraphe et de caractère correspondants dans inDesign.

VERSO

SIÈGE DE L'UNESCO



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**architecture
contemporaine
remarquable**

Dates de construction: site Fontenoy: 1953-1958 (bâtiments I, II et III), 1962-1965 (bâtiment IV); site Miollis-Bonvin: 1966-1970 (bâtiment V), 1970-1977 (bâtiment VI)

Date de labellisation: 2018

Usage: Immeuble de bureaux (siège d'une organisation internationale)

Localisation: site Fontenoy: 7, place de Fontenoy-UNESCO; site Miollis-Bonvin: 1, rue Miollis, Paris (75), Île-de-France

Auteur(s): Bernard Zehrfuss, Marcel Breuer, Pier-Luigi Nervi, Bernard Zehrfuss, Roberto Burle Marx, Bernard Zehrfuss

Crédit photos: © Evane Brou

- Le gabarit InDesign avec feuilles de style (paragraphe et caractère) est accessible à l'emplacement suivant:**
- > GABARITS
- > CARTE POSTALE
- > CARTE_POSTALE.indd

2.9.2 Carte postale Précisions techniques pour impression

VERNIS SÉLECTIF RECTO

Visuel en quadri



**Vernis sélectif UV
incolore brillant**

Une couleur spécifique
« Vernis » correspondant
au symbole a été créée dans
le fichier de fabrication.

2.10 PowerPoint

2.10.1	Présentation et spécificités techniques	55
2.10.2	Couleurs	56

PowerPoint

2.10.1 Présentation et spécificités techniques

FORMAT

960 x 540 px

- > Tous les emplacements des éléments sont fixes
- > Respecter la grille de mise en page

- Le gabarit PowerPoint avec feuilles de style est accessible à l'emplacement suivant:
- > GABARITS
 - > POWERPOINT
 - > POWERPOINT.pptx

2.10.2 PowerPoint Couleurs

Pour les gabarits du PowerPoint, la gamme est composée de 12 couleurs.

 <p>#f4b9c8 R 244 / V 185 / B 200</p>	 <p>#6e92bf R 110 / V 146 / B 191</p>	 <p>#92bcbe R 146 / V 188 / B 190</p>
 <p>#c0734e R 192 / V 115 / B 78</p>	 <p>#fff453 R 255 / V 244 / B 83</p>	 <p>#5e866c R 94 / V 134 / B 108</p>
 <p>#a69688 R 166 / V 150 / B 136</p>	 <p>#ffb96 R 255 / V 191 / B 150</p>	 <p>#adacdc R 173 / V 172 / B 220</p>
 <p>#cad6a9 R 202 / V 214 / B 169</p>	 <p>#e0e0e0 R 224 / V 224 / B 224</p>	 <p>#000000 R 0 / V 0 / B 0</p>

3. Autres déclinaisons

3.1 Carte de correspondance

3.1.1	Présentation et spécificités techniques	59
3.1.2	Précisions techniques pour impression	60

3.1.1 Carte de correspondance

Présentation et spécificités techniques

- FORMAT**
160 x 160 mm
-
- IMPRESSION**
À privilégier:
sérigraphie
2 tons Pantone recto/verso
-
- PAPIER**
Curious Matter, 380g
> fournisseur: Fedrigoni

RECTO



VERSO 1



VERSO 2



Le gabarit InDesign avec feuilles de style (paragraphe et caractère) est accessible à l'emplacement suivant:
 > GABARITS
 > CARTE CORRESPONDANCE
 > CARTE_CORRESPONDANCE.indd

3.1.2 Carte de correspondance

Précisions techniques pour impression

RECTO

Sérigraphie blanche
 Une couleur spécifique «WHITE» correspondant au symbole a été créée dans le fichier de fabrication.



VERSO

Sérigraphie blanche
 Une couleur spécifique «WHITE» correspondant au symbole a été créée dans le fichier de fabrication.



3.2 Totebag

3.2.1	Présentation et spécificités techniques	62
3.2.2	Précisions techniques pour impression	63
3.2.3	Couleurs	64

Totebag

3.2.1 Présentation et spécificités techniques

FORMAT TOTE BAG

38 x 43 cm

—

IMPRESSION

Totebag :

Sac teinté dans la masse avec Pantone

Visuel :

Full print recto verso sérigraphie

Recto : 1 pantone

Verso : 2 pantones

—

FOURNISSEUR

Supreme Creations

ou équivalent



Le gabarit InDesign avec feuilles de style (paragraphe et caractère) est accessible à

l'emplacement suivant :

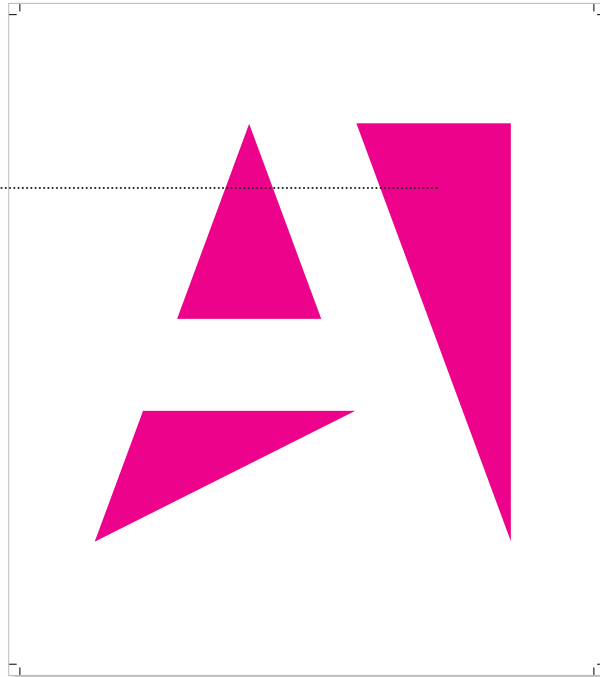
> GABARITS

> TOTE BAG

> TOTE BAG.indd

3.2.2 Totebag Précisions techniques pour impression

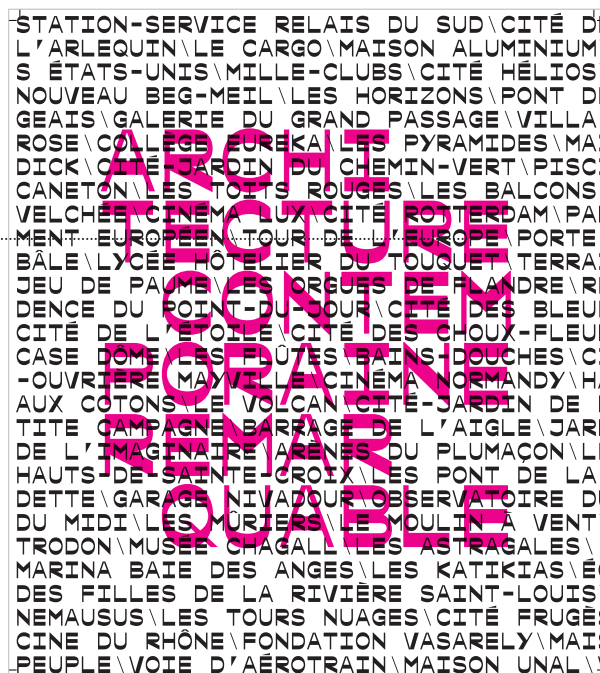
RECTO



Sérigraphie blanche

Une couleur spécifique «WHITE» correspondant au symbole a été créée dans le fichier de fabrication.

VERSO

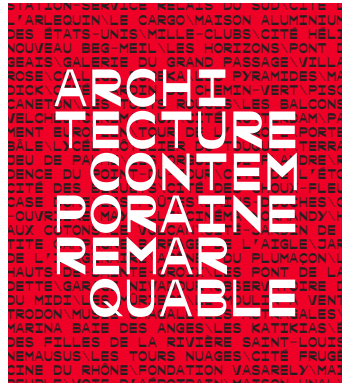


Sérigraphie blanche

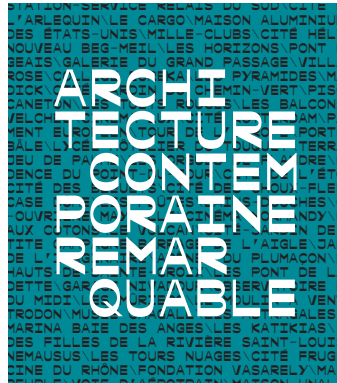
Une couleur spécifique «WHITE» correspondant au symbole a été créée dans le fichier de fabrication.

3.2.3

Totebag Couleurs



Pantone Supreme Red



Pantone 321 C



Pantone 289 C



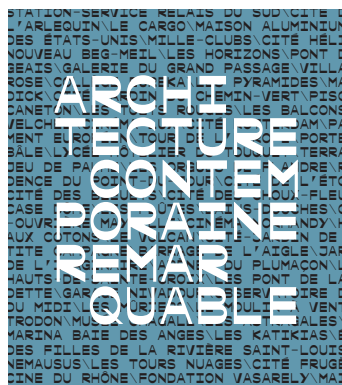
Pantone 561 C



Pantone Black



Pantone 368 C



Pantone 549 C



Pantone Cool Grey 11



Pantone 2728 C

3.3 Plaque

3.3.1 Présentation

66

3.3.1

Plaque Présentation

FORMAT
30 x 30 cm

